

POLITIQUE DE L'ENFANT

Naître, grandir, s'épanouir à Montréal :
de l'enfance à l'adolescence

Montréal 

Avec l'intention avouée de créer un mouvement en faveur de l'enfance, la Ville annonce par la Politique de l'enfant sa détermination à renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer à l'épanouissement des enfants.

LA VISION

Que, de la naissance à la majorité, tous les enfants de Montréal puissent chaque jour grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel.

Développer le « réflexe enfant » en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la métropole.

Plus précisément, cette politique vise à :

- contribuer à la création d'environnements favorables au développement global de tous les enfants montréalais;
- permettre aux tout-petits de naître et de grandir dans des familles outillées pour les accueillir et en prendre soin;
- offrir un continuum de services qui répond aux différents besoins des enfants, notamment en favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement;
- soutenir les actions qui accompagnent les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie.

LE PUBLIC CIBLE

La Politique de l'enfant prend en compte tous les enfants de la naissance à 17 ans de Montréal : filles et garçons, aux diverses identités ethniques, culturelles, religieuses, de genres, de toutes conditions sociales et de santé.

LES VALEURS

Basée sur une approche d'égalité des chances, cette politique permettra d'offrir, équitablement, les conditions favorables de développement nécessaires au bien-être de tous les enfants montréalais, quel que soit leur milieu (familial, social économique), par des interventions cohérentes et dans le respect de leurs droits fondamentaux.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE NOS ACTIONS

- L'inclusion de tous les enfants
- L'écoute des besoins
- L'accompagnement vers l'autonomie
- Des réponses flexibles, à l'échelle des quartiers
- Le travail en partenariat

LES CINQ AXES D'INTERVENTION

La Politique de l'enfant contribuera à répondre aux besoins cognitifs, affectifs, physiques et sociaux des enfants et à assurer leur développement optimal, tout en tenant compte de leur évolution particulière. Les actions qui découleront de cette politique s'articuleront autour des axes suivants :

- 1 La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains** : offrir aux enfants un environnement urbain propice au jeu et à la découverte, conçu et aménagé de manière sécuritaire, attrayante et universellement accessible.
- 2 La saine alimentation et la sécurité alimentaire** : s'assurer de rendre l'alimentation accessible aussi bien économiquement que géographiquement, en tenant compte du développement durable.
- 3 La persévérance scolaire et la réussite éducative** : intensifier les interventions qui favorisent la persévérance scolaire et incitent les enfants à prendre une part active dans leur communauté.
- 4 L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs** : préserver et enrichir une offre de services culturels, sportifs et de loisirs dans les quartiers et à l'échelle métropolitaine tout au long de l'année afin que tous profitent des mêmes opportunités, développent diverses habiletés et de saines habitudes de vie.
- 5 Les familles et les communautés** : souligner et favoriser la mobilisation des acteurs des principaux lieux d'appartenance et d'ancrage des enfants, leur montrer l'importance de leur contribution et susciter leur engagement.

LES RÔLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Afin que cette politique puisse profiter à chaque enfant montréalais, la Ville de Montréal s'engage à :

- Exercer pleinement son leadership en matière d'enfance, tout en agissant de concert avec ses partenaires.
- Prôner la mise en commun de l'expertise et des ressources des intervenants, selon une approche intégrée et structurante en soutien aux parents.
- Développer des partenariats et une concertation efficaces et durables.
- Mettre en place des mesures concrètes qui répondent aux besoins des enfants et des familles et qui facilitent leur participation sociale;
- Associer ses mandataires à la mise en œuvre de cette politique.

LA MISE EN ŒUVRE

Cette politique se concrétisera par un plan d'action dont les mesures concrètes s'appliqueront prioritairement dans les quartiers et les arrondissements, en partenariat avec les organismes locaux, et ce, en tenant compte de leur expertise tout en misant sur l'innovation. Et parce que la société évolue rapidement, la Politique de l'enfant sera actualisée tous les cinq ans afin qu'elle demeure toujours en concordance avec les besoins des enfants et de leur famille.

ville.montreal.qc.ca/diversite